

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DU 22 NOVEMBRE 2016

Présents : M. Pierre-Henri LUCAS, Bourgmestre-Président ;
M. Thibaud SMOLDERS, Mme Catherine STREEL, ~~M. Dominique LUGOWSKI~~, M. Louis VANHOEF, M. Maxime BOURLET (Président de CPAS hors conseil), Membres du Collège communal;

M. André VRANCKEN, ~~M. José CAPELLE~~, Mlle Denise BARCHY, M. Maurice BALDEWYNS, Mme Sabine DEMET, Mme Rosanna D'ORTONA-DUMOULIN, M. Stéphane HODEIGE, Mme Catherine NOEL, M. Pierrot GRECO, M. Pascal RADOUX, M. Jean-Jo MACOURS, M. Pierre BONNARD, M. Jean-Paul VILENNE, M. Jean-Marie LEFEVRE, Conseillers communaux ;
Eric DECHAMPS, Directeur général.

SEANCE PUBLIQUE

Droit d'interpellations du Citoyen.

Néant.

1. Administration générale - Conseil communal du 25 octobre 2016 - Procès-verbal de séance - Approbation – Décision.

La séance est ouverte à 19 heures 30. Monsieur LUCAS souhaite la bienvenue à tous et propose d'entamer les travaux. Monsieur LUCAS prie tout d'abord l'assemblée d'excuser l'absence de Madame STREEL (MR), M. LUGOWSKI (PS), M. CAPELLE (PS) et Monsieur BALDEWYNS (PS). Il y a à ce moment 15 membres votants. MM. VRANCKEN (PS), GRECO (EC), RADOUX (PS), absent lors la séance du 25 octobre 2016, déclarent s'abstenir. Il n'y a pas de remarque.

Le procès-verbal de ladite séance est approuvé à l'unanimité des membres votants.

2. Administration générale - Correspondances et communication - Transmission au Conseil communal.

Madame STREEL et Monsieur BALDEWYNS entre en séance. Il y a désormais 17 membres votants.

Monsieur LUCAS présente les documents transmis à chaque Conseiller. Il s'agit essentiellement des arrêtés de Police pris par Monsieur le Bourgmestre et communiqués par le Collège communal.

Il n'y a pas de remarque.

3. Administration générale - Conseil communal des Enfants - Prestations de serment.

Monsieur LUCAS souhaite la bienvenue à toutes et à tous et excuse l'assemblée pour la promiscuité de la salle : traditionnellement cette prestations se déroulait à la salle « Les Loisirs » fermée depuis. Monsieur LUCAS remercie les enfants qui s'apprêtent à prêter serment de conseiller communal des enfants ainsi que leurs parents et le public venus nombreux. C'est en effet un moment solennel important pour l'institution communale que d'accueillir en son sein des enfants, prêts à s'investir dans la communauté et découvrir les rouages de la politique locale.

Monsieur LUCAS invite Monsieur BOURLET, responsable scabinal de la Jeunesse, à s'exprimer.

Monsieur BOURLET, réjouit, prend la parole en ces termes :

« Chers Jeunes Conseillers,

En ma qualité de Président de CPAS en charge de la jeunesse, c'est un réel plaisir pour moi de vous accueillir ici au Conseil Communal. C'est en ce lieu que vos écoles sont gérées ; c'est ici que l'on décide de réparer les trottoirs, vos routes ; c'est aussi ici que l'on donne vie à des projets comme Halloween qui permettent d'animer notre belle commune. C'est dans ce lieu que vous, aussi, allez exercer votre fonction de conseiller !

Allez-vous faire de la politique ? Je vous répondrai que oui, mais n'ayez crainte, la politique ce n'est pas que des Ministres qui descendent de leur voiture devant les caméras ! C'est aussi des citoyens, jeunes et moins jeunes, qui s'engagent dans leur quartier, afin de faire avancer des projets concrets, et c'est ce que nous allons faire!

Chers jeunes conseillers,

Permettez-moi, au nom du conseil, de vous féliciter pour avoir mené campagne auprès de vos condisciples. Nous savons tous ici qu'il n'est point aisé de battre la campagne.

Votre objectif sera de mettre en œuvre le projet que vous aurez, après débats et délibérations, décidé. L'an dernier, ce sont des boîtes à idées, installées récemment dans vos écoles, qui ont constitué le fil rouge de nos travaux.

A l'heure où certains remettent en cause les valeurs universelles, et alors que notre système démocratique tangué, il nous semble également essentiel de réaffirmer avec vous les valeurs de liberté, d'équité, de tolérance, de respect de l'autre bref les valeurs qui font la force et la richesse de nos démocraties. Vous aurez comme mission de véhiculer ces valeurs auprès de vos collègues de classe.

Je terminerai mon intervention en remerciant le service de la jeunesse, l'animatrice – que j'excuse aujourd'hui – et les enseignants qui ont organisé les élections.

Au nom du Conseil Communal d'Awans, je vous souhaite à toutes et à tous une belle expérience au sein du conseil communal des enfants ! Bon travail. »

Monsieur LUCAS insiste pour sa part sur le lien qui noue le C.C.E et le Collège communal, qui ne manquera pas d'être à l'écoute des propositions ou des pistes lancées par les jeunes élus sans oublier les liens d'amitiés qui rapprocheront les enfants entre eux et les enfants vis-à-vis des adultes.

Monsieur LUCAS invite alors chaque enfant à se présenter devant lui et prêter en ses mains le serment d'usage : « je m'engage à réaliser de mon mieux ma tâche de conseiller communal des enfants d'Awans ».

Ensuite, sous les applaudissements nourris du public et de leurs pairs adultes, chaque enfant est invité à signer son « certificat » de conseiller communal des enfants d'Awans, contresigné par les autorités communales (Bourgmestre et Directeur général). La cérémonie est ponctuée par une photo regroupant le conseil communal des enfants et celui des aînés, dans la bonne humeur.

4. Administration générale - Formation du tableau de préséance - Arrêt - Décision.

Monsieur LUCAS présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur LUCAS soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

5. Administration générale - Marché de fourniture - Combustible pour les bâtiments communaux - Conditions et mode de passation - Arrêt – Décision.

Monsieur LUCAS présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.

Monsieur LEFEVRE, pour le groupe Ecolo, interroge le collège quant à la signature de la convention des maires. Celle-ci prévoit la diminution des émissions de 20 % pour 2020 et de 40 % pour 2030.

Qu'est-ce que le Collège prévoit comme investissement durable en matière de chauffage ou d'éclairage dans les bâtiments publics ? Comment le collège compte-t-il se positionner en exemple auprès de la population sachant que cette même convention prévoit de permettre aux citoyens d'accéder à une énergie plus durable et abordable ? Le Collège va-t-il faire le choix de ces énergies vertes ? Renoncer à l'approvisionnement en énergie nucléaire ou au recours aux énergies fossiles ? 2020 c'est demain, 2030 c'est déjà dans deux législatures. Des projets importants tels la rénovation de l'administration communale ou la construction de la salle des loisirs doivent être des projets qui misent largement sur les énergies durables et sur la

consommation verte Des projets importants telle la rénovation de l'administration communale ou la construction de la salle des loisirs doivent être des projets qui misent largement sur les énergies durables et sur la consommation verte Monsieur Lefèvre invite le collège à regarder ce que font les voisins notamment la construction de cette école passive dans la commune voisine de Fexhe-le-Haut-Clocher.

Monsieur LUCAS déclare que les remarques sont partagées par le Collège qui nourrit une réflexion sur ces questions. Le Collège souhaite déjà mettre en œuvre des mesures concrètes en la matière lors de prochains investissements tels que la nouvelle salle de village à Awans ou encore la nouvelle administration communale. Le Collège sensibilisera les auteurs de projet désignés sur ces problématiques sensibles. Concernant la convention des maires et sa mise en œuvre, le Collège communal a lancé un appel à candidature pour présider et dynamiser le comité de suivi, sans succès à ce jour. Les membres de la C.L.D.R. ont également été sollicités afin de mettre pied rapidement ce comité et le rendre ainsi opérationnel. Plus globalement, le Collège est évidemment très attentif lors de chaque investissement consenti à réduire l'empreinte écologique et réaliser de substantielles économies d'énergie en vue d'assurer la durabilité de ces investissements.

Monsieur SMOLDERS quant à lui, intervient à son tour et souligne que l'exemple vient souvent des plus jeunes. C'est la raison pour laquelle le projet « zéro watt » a été développé dans les implantations scolaires à Awans et à Othée en collaboration avec Monsieur Roger RADOUX. En outre, Monsieur SMOLDERS annonce qu'il travaille actuellement sur un projet important qui n'impliquera pas de gros investissements financiers pour la commune mais qui permettra de réaliser de substantielles économies d'énergie.

Il n'y a pas d'autre remarque. Monsieur LUCAS soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

6. Administration générale - Marché de fournitures - Acquisition de papier de reproduction - Conditions et mode de passation - Arrêt – Décision.

Monsieur LUCAS présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.

Monsieur VILENNE, pour le groupe Entente Communale intervient à son tour et demande si le CPAS est inclus dans ce marché.

Monsieur BOURLET répond d'emblée par la négative mais cette synergie sera envisagée à l'avenir.

Monsieur LEFEVRE, pour le groupe Ecolo, regrette que la description des exigences techniques contenues au cahier de charge de cet achat de papier ne fasse pas référence au label européen qui prévoit des normes de consommation d'eau d'électricité et de combustible limité lors de la production du papier ainsi qu'au label FSC garantissant la gestion durable des forêts Aussi il regrette le choix du collège de ne pas opter explicitement pour du papier recyclé! Le critère de prix ne comprenant pas assez l'impact environnemental et le coup écologique de ce choix.

Il n'y a pas d'autre remarque. Monsieur LUCAS soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

7. Service des Finances - Tutelle Fabrique d'église - Eglise Sainte Agathe - Budget 2016 - Modifications budgétaires n°1 - Approbation – Décision.

Monsieur SMOLDERS présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.

Monsieur LEFEVRE, pour Ecolo, rappelle les dispositions du décret impérial réglant la matière et notamment celles qui concernent la représentativité de la commune au sein des organes de la Fabrique d'église.

Il n'y a pas d'autre remarque. Monsieur LUCAS soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

8. Service des Finances - Tutelle Fabrique d'église - Eglise Saint Remy - Budget 2016 - Modifications budgétaires N°1 - Approbation – Décision.

Monsieur SMOLDERS présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.

Monsieur LEFEVRE, pour Ecolo, rappelle les dispositions du décret impérial réglant la matière et notamment celles qui concernent la représentativité de la commune au sein des organes de la Fabrique d'église.

Il n'y a pas d'autre remarque. Monsieur LUCAS soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

9. Service des Finances - Tutelle association - "Salle Nicolas Cloës" - Budget 2017 - Approbation – Décision.

Monsieur SMOLDERS présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur LUCAS soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

10. Service des Finances - Tutelle CPAS - Politique formelle de sécurité de l'information du CPAS - Approbation – Décision.

Monsieur BOURLET présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.

Monsieur VILENNE, pour le groupe Entente Communale, intervient à son tour, et demande si ces dispositions applicables au personnel, le sont aussi pour les mandataires.

Monsieur BOURLET répond d'emblée par l'affirmative en ce compris les visiteurs du CPAS mais ces dispositions ne sont pas intégrées dans le règlement de travail, qui ne concerne que les seuls travailleurs.

Il n'y a pas d'autre remarque. Monsieur LUCAS soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

11. Service des Finances - Contrôle de l'utilisation de la subvention octroyée à la fédération des directeurs généraux – Décision.

Monsieur SMOLDERS présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur LUCAS soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

12. Service du personnel - Aides à la Promotion de l'Emploi (A.P.E.) - Accord sur la proposition des points - Année 2017 – Décision.

Monsieur LUCAS présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.

Monsieur LEFEVRE, pour Ecolo, déclare que si au point de vue finances communales, le recours aux A.P.E. permet de faire des économies d'un point de vue social, le recours à ces pièges à l'emploi n'est pas des plus opportuns : diverses études ont démontré que des travailleurs A.P.E. engagés en temps plein gagnaient maximum quelques dizaines d'euros par mois en plus qu'un travailleur à 4/5e et ne gagnent rien de plus et que des travailleurs engagés avec moins qu'un 4/5 et gagnaient finalement moins qu'en étant au chômage Monsieur LEFEVRE espère donc que le Collège fera en sorte de recourir à sauver l'aide à l'emploi en engageant des temps pleins.

Il n'y a pas d'autre remarque. Monsieur LUCAS soumet le point au vote.

La proposition est adoptée par 16 voix pour. Il y a une abstention (le groupe Ecolo).

13. Enseignement - Marché de fourniture - Acquisition de mobilier scolaire - Implantations maternelles de l'ECF d'Awans - Fixation du mode de passation et des conditions du marché de fournitures – Décision.

Monsieur VANHOEF présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur LUCAS soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

14. Enseignement - Marché de fournitures - Acquisition de matériel scolaire - Ecole fondamentale communale à Awans - Centrale d'Achat pour les Organismes Conventionnés par le Pouvoir Adjudicataire (centre de marché - Province du Hainaut) – Décision.

Monsieur VANHOEF présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur LUCAS soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

15. Enseignement - Organisation de l'année scolaire 2016-2017, sur base du capital période au 01 octobre 2016 - Arrêt – Décision.

Monsieur VANHOEF présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.

Madame D'ORTONA demande quelle langue est enseignée dans le cadre du cours de langue moderne.

Monsieur VANHOEF répond qu'il s'agit du néerlandais.

Monsieur LEFEVRE, pour le groupe Ecolo, intervient et rappelle il s'agit de remplacer Monsieur TSINGOS par Monsieur lui-même à la CO.PA.LOC.

Monsieur LUCAS déclare que ce sera fait.

Il n'y a pas d'autre remarque. Monsieur LUCAS soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

16. Service de l'urbanisme - PATRIMOINE - Enquête publique dans le cadre de la création d'un périmètre de protection autour du Fort de Loncin - Avis – Décision.

Madame STREEL présente le point. Elle reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.

Madame STREEL propose à l'assemblée de rendre un avis favorable moyennant les remarques suivantes :

1. Il sera tenu compte des remarques formulées par les citoyens réclamants à savoir :

- Les réclamants ne comprennent pas la façon dont la délimitation du périmètre a été définie
- le périmètre est trop étendu : le but du périmètre serait de préserver la vue et l'environnement du Fort, or une végétation abondante l'entoure.

2. L'attention est attirée sur le fait que les terrains libres repris principalement dans la Z.A.C.C., sont affectés en logement conformément au Schéma de structure adopté par le Conseil communal, sans préjudice de l'application de la législation en vigueur.

Madame STREEL estime qu'il conviendra également d'intégrer les articles de la législation applicable concernant tous les avis qui peuvent être donné par la commission compétente. La démarche consiste non seulement à protéger le site du Fort de Loncin dont l'intérêt historique et mémoriel n'est pas à démontrer mais aussi de protéger le patrimoine privé constructible de nos concitoyens.

Monsieur VILENNE, pour le groupe Entente Communale, intervient à son tour et demande quelles sont les règles précises à respecter pour rendre des avis.

Madame STREEL répond d'emblée que la Commission compétente rend un avis contraignant et la plupart des projets nécessitera une demande de permis et partant, un avis de la commission.

Monsieur LEFEVRE, pour Ecolo, intervient à son tour et souligne lui aussi tout l'intérêt historique et culturel que représente un tel site. Le groupe Ecolo est favorable à la

supracommunalité ainsi qu'au devoir de mémoire puisque des Awansois sont également « tombés » dans ce fort lors du conflit. Il convient aussi de se tourner vers l'avenir et d'assurer la protection du site et ses alentours, à tout niveau.

Il n'y a pas d'autre remarque. Monsieur LUCAS soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

17. Service des affaires économiques / Intradel - Remplacement d'un délégué – Décision.

Monsieur LUCAS présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.

Monsieur LEFEVRE pour le groupe Ecolo, rappelle, d'une manière générale, les règles concernant les intercommunales. Ce sont les communes qui doivent prendre les décisions les plus importantes. Or il s'avère que les documents nécessaires à la prise de décision des conseillers ne sont pas fournis d'initiative par les organes des intercommunales. Il n'est pas normal que la secrétaire du bourgmestre doive systématiquement courir derrière les intercommunales pour obtenir l'ensemble des documents concernant les assemblées générales. Monsieur LEFEVRE invite vivement le collège communal à s'adresser aux intercommunales pour que l'ensemble des documents nécessaires soit systématiquement communiqué à l'ensemble des conseillers communaux. Ceci pourrait être facilement mis en ligne grâce à l'application Plone meeting pourvu que les intercommunales envoient tous les fichiers nécessaires. Dans le cas d'espèce, par respect pour les administrateurs locaux, contacts pour défendre la commune au mieux, je voterai favorablement les ordres du jour là où nous avons un administrateur et voterai contre les ordres du jour des intercommunales où nous n'avons pas d'administrateur et donc aucune garantie que les intérêts de notre commune soient bien pris en compte. À l'avenir, Monsieur LEFEVRE attend des intercommunaux le respect minimum qui implique qu'aucun document ne nous soit soustrait.

Monsieur LUCAS propose pour le groupe MR, la désignation de Madame Catherine NOEL, Conseillère communale, domiciliée rue Jean Volders, 52 à 4340 Awans.

Il n'y a pas d'autre remarque. Monsieur LUCAS soumet le point au vote.

La proposition est adoptée par 16 voix pour. Il y a une abstention (le groupe Ecolo).

18. Service des affaires économiques / IMIO - Remplacement d'un délégué – Décision.

Monsieur LUCAS présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.

Monsieur LUCAS propose pour le groupe MR, la désignation de Monsieur Pierre BONNARD, Conseiller communal, domicilié rue E. Lescrenier, 28 à 4340 Awans.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur LUCAS soumet le point au vote.

La proposition est adoptée par 16 voix pour. Il y a une abstention (Mme D'ORTONA).

19. Service des affaires économiques / C.I.L.E.- Remplacement d'un délégué – Décision.

Monsieur LUCAS présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.

Monsieur LUCAS propose pour le groupe MR, la désignation de Monsieur Jean-Jo MACOURS, conseiller communal, domicilié rue de la Briqueterie, 27 à 4340 Awans.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur LUCAS soumet le point au vote.

La proposition est adoptée par 16 voix pour. Il y a une abstention (Mme D'ORTONA).

20. Service des affaires économiques / A.I.D.E. / Assemblées générales - ordres du jour – Approbation.

Monsieur LUCAS présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur LUCAS soumet le point au vote.

La proposition est adoptée par 16 voix pour. Il y a une abstention (Mme D'ORTONA).

21. Service des affaires économiques / Ecetia Intercommunale / Assemblée générale ordinaire - ordre du jour – Approbation.

Monsieur LUCAS présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur LUCAS soumet le point au vote.

La proposition est adoptée par 15 voix pour. Il y a une voix contre (ECOLO) et une abstention (Mme D'ORTONA).

22. Service des affaires économiques / Neomansio / Assemblée générale ordinaire - ordre du jour – Approbation.

Monsieur LUCAS présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur LUCAS soumet le point au vote.

La proposition est adoptée par 15 voix pour. Il y a une voix contre (ECOLO) et une abstention (Mme D'ORTONA).

23. Service des affaires économiques / I.I.L.E. / Assemblée générale ordinaire - ordre du jour – Approbation.

Monsieur LUCAS présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.

Madame NOËL, pour le groupe MR, intervient à son tour et souligne que malgré l'adoption d'un plan stratégique prévu pour trois ans, la dotation communale a augmenté de 3 %. En outre, la prestation de visite de prévention est reportée sur les communes ce qui augmente une fois de plus la charge de celles-ci. La question de la formation se pose, pour accomplir valablement ce type de mission spécifique. Cette formation sera-t-elle dispensée aux agents communaux par la zone de secours elle-même ?

Dans ces conditions, Monsieur LUCAS propose de retirer le point de la séance afin de permettre aux délégués communaux de s'exprimer librement en séance de l'assemblée générale.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur LUCAS soumet le point au vote.

Le Conseil décide à l'unanimité des membres votants de **retirer le point**.

24. Service des affaires économiques / Publinfin scirl / Assemblée générale ordinaire - ordre du jour – Approbation.

Monsieur LUCAS présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur LUCAS soumet le point au vote.

La proposition est adoptée par 15 voix pour. Il y a deux abstentions (le groupe EC).

25. Service des affaires économiques / ISoSL/ Assemblée générale ordinaire - ordre du jour – Approbation.

Monsieur LUCAS présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur LUCAS soumet le point au vote.

La proposition est adoptée par 16 voix pour. Il y a une abstention (Mme D'ORTONA).

26. Service des affaires économiques / Ecetia Collectivités / Assemblée générale ordinaire - ordre du jour – Approbation.

Monsieur LUCAS présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur LUCAS soumet le point au vote.

La proposition est adoptée par 15 voix pour. Il y a une voix contre (ECOLO) et une abstention (Mme D'ORTONA).

27. Service des affaires économiques / Intradel / Assemblée générale ordinaire - ordre du jour – Approbation.

Monsieur LUCAS présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur LUCAS soumet le point au vote.

La proposition est adoptée par 15 voix pour. Il y a une voix contre (ECOLO) et une abstention (Mme D'ORTONA).

28. Service des affaires économiques / C.I.L.E. / Assemblée générale ordinaire - ordre du jour – Approbation.

Monsieur LUCAS présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur LUCAS soumet le point au vote.

La proposition est adoptée par 16 voix pour. Il y a une abstention (Mme D'ORTONA).

29. Service des affaires économiques / SPI / Assemblée générale ordinaire - Ordre du jour – Approbation.

Monsieur LUCAS présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur LUCAS soumet le point au vote.

La proposition est adoptée par 16 voix pour. Il y a une abstention (Mme D'ORTONA).

30. Service des affaires économiques / IMIO / Assemblées générales - Ordre du jour – Approbation.

Monsieur LUCAS présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur LUCAS soumet le point au vote.

La proposition est adoptée par 16 voix pour. Il y a une abstention (Mme D'ORTONA).

31. Administration générale - Conseil communal - Séance du 25 octobre 2016 - Questions posées au Collège.

1. *Monsieur VILENNE, pour le groupe Entente Communale, souhaite savoir si le radar mobile de la Police locale est toujours opérationnel. Dans ce cas, le groupe Entente Communale souhaiterait pouvoir disposer des statistiques concernant les PV dressés dans ce cadre. Les moyens mis en œuvre et ce dispositif fonctionnent-ils correctement?*

Monsieur LUCAS est dépositaire des statistiques demandées et il les tient à disposition de membre de l'assemblée. Monsieur LUCAS annonce que ces statistiques seront communiquées par courriel à chaque membre du conseil. Pour le surplus, Monsieur LUCAS confirme que le radar mobile est opérationnel et qu'il tourne sur le territoire communal.

2. *Madame DEMET, pour le groupe PS, souhaite nourrir une réflexion autour des manifestations locales liées à la fête d'halloween dans les villages de l'entité. L'année dernière à pareille époque, des cortèges d'enfants encadrés par des adultes, étaient organisés dans les rues en vue de collecter des bonbons. La manifestation organisée par la Commune au Château d'Awans affiche complet. Et donc les enfants qui n'auront pas la chance de participer à cette manifestation unique participeront certainement à des cortèges dans les villages. A cette occasion, est-il prévu un encadrement policier pour ces manifestations villageoises? En outre, Madame DEMET déclare être choquée par la mention sur le toute-boîte visant à promouvoir la manifestation communale, mention qui précise que cette manifestation n'est pas accessible aux P.M.R. Pour terminer, Madame DEMET sollicite du Collège une évaluation globale de cette manifestation communale (combien d'enfants ont participé, combien d'enfants d'Awans,...).*

Monsieur LEFEVRE, pour le groupe Ecolo, s'interroge lui aussi sur l'organisation d'Halloween : considérant que les inscriptions sont clôturées depuis longtemps, s'agit-il d'une opération blanche pour les finances communales ?

Monsieur LUCAS répond que malheureusement, la Police locale ne sait pas donner de la tête partout. La Commune d'Awans a pris ses responsabilités en organisant une seule et unique manifestation populaire et fédératrice. Il n'est pas question d'empêcher Halloween dans les

villages mais ils se dérouleront sans présence policière et dans le strict respect du code de la route avec un encadrement de parents adéquat.

Monsieur LUCAS répond qu'en effet le toute-boîte portait une mention à l'attention des P.M.R. afin de les informer que le parcours de la balade risquait d'être boueux ce qui pouvait engendrer de nombreux inconvénients pour cette catégorie de personnes. Il n'était pas question de les exclure de l'activité : les P.M.R. pouvaient se déplacer sans difficulté sur le reste du site. Monsieur LUCAS poursuit en annonçant que l'administration est en train de procéder à l'évaluation globale de l'activité. Cette évaluation sera communiquée au Collège avant d'être proposée à son tour au Conseil communal.

Monsieur LEFEVRE, pour Ecolo, estime que les comptes sont à faire car ce projet n'est pas une opération blanche sur le plan budgétaire. Il conviendra aussi de tenir compte des coûts indirects liés aux prestations du personnel.

3. Monsieur LEFEVRE, pour le groupe ECOLO, interroge le Collège quant aux aménagements prévus rue Nicolas Fastré. Feu Monsieur LEJEUNE avait initié un projet d'emprise et d'élargissement de la rue: où en est le projet actuellement ?

Madame STREEL répond que de fait un projet avait été mis sur la table par feu Monsieur LEJEUNE mais ce projet était fort onéreux. Des contacts ont été repris avec le propriétaire en vue d'acquérir une zone réduite pour y aménager du parcage de voitures pour les riverains.

4. Monsieur LEFEVRE s'offusque de la vidéo qui a circulé sur les réseaux sociaux quant à pseudo démolition de la Salle les Loisirs où on voit des ouvriers démonter des plafonds sans E.P.I, pouvant porter atteinte à leur propre sécurité autant qu'à celle du vidéaste. Il se demande pourquoi démonter un plafond dans une salle qui aurait dû être abattue ? Les dalles de plafond seront-elles récupérées, sinon quel est l'intérêt de les démonter ? Y a-t-il eu un rapport par un architecte spécialisé en stabilité pour soutenir la démolition en urgence de la Salle ? Si ce rapport est positif, comment se fait-il qu'elle soit toujours debout?

Monsieur LUCAS répond d'emblée en indiquant que la possibilité d'utiliser une escabelle existe, d'autant plus qu'on est dans la préparation de chantier et certaines plaques ont fait l'objet d'un enlèvement. Que d'ailleurs, les ouvriers étaient pourvus de gants et ont pris la liberté de travailler sans casque, ce qu'on peut regretter.

Qu'en effet, la salle n'était pas vidée de son mobilier, mobilier appartenant notamment à l'Asbl et que la présence de tiers n'était pas impossible, pour autant qu'ils soient autorisés (cfr. arrêté du BG).

Que l'urgence est toute relative, puisque, à défaut de passage au CC et inscription en urgence des crédits, la démolition ne serait intervenue au plus tôt que lors de l'approbation par la tutelle du budget. Ainsi, étant donné l'état bien connu de l'administration et de tout un chacun, le marché ne devait pas attendre 2017 pour être lancé.

Monsieur LUCAS renvoie à sa réponse formulée en séance. Monsieur LUCAS confirme qu'en son temps un marché de service a été lancé en vue de désigner un expert afin d'évaluer la stabilité du bâtiment. Le rapport de l'expert laisse penser que celui-ci ne s'est pas « mouillé ».

5. Madame D'ORTONA revient sur la situation des rues WARNANT et MUSIN à propos de laquelle elle avait communiqué en séance du Conseil communal du mois d'août, une liste de propositions concrètes afin de compléter les dispositifs sécuritaires envisagés. Il semble que cette liste ait été remise à la Police locale pour analyse. Qu'en est-il de l'avis de la Police sur ces propositions?

Monsieur LUCAS répond d'emblée que ces propositions ont en effet été examinées par les services de Police locale. Il en résulte que :

- a) le panneau dont il était question n'est pas réglementaire;*
- b) un marquage au sol "zone 30" pourra être réalisé;*
- c) un miroir pourra être placé rue Marcel Gérard;*
- d) la mise en place d'un corridor pour les piétons sur la chaussée même est exclus.*

Monsieur LUCAS renvoie à sa réponse formulée en séance.

32. Administration générale - Conseil communal - Séance du 22 novembre 2016 - Nouvelles questions posées au Collège communal.

1. Monsieur VILENNE, pour le groupe Entente Communale, revient sur la problématique sécuritaire aux abords des écoles et notamment concernant le dispositif remplaçant de manière plus avantageuse la peinture au sol. Or, il semble que les panneaux ne soient pas réglementaires et qu'il faut en revenir au marquage au sol. Finalement quel dispositif sera mis en place pour sécuriser les abords des écoles?

Monsieur LUCAS répond d'emblée que le dispositif destiné à remplacer la peinture est un dispositif physique collé à même la chaussée, plus efficace et plus résistant.

Madame DEMET intervient à son tour, et déclare que tout le monde souhaite évidemment qu'un dispositif adéquat soit mis en œuvre au profit de la sécurité de tous. Ce qui pose question en l'occurrence est qu'il est indispensable de prendre une décision à titre transitoire. Car les peintures au sol ont disparu mais le nouveau dispositif n'est pas encore installé. N'y avait-il pas lieu depuis le 1er septembre de restaurer à tout le moins les marquages au sol en peinture afin d'assurer la visibilité des mesures de sécurité? Quel est le délai de mise en œuvre du nouveau dispositif physique.

Monsieur LUCAS répond que tout dépend des conditions climatiques.

Madame DEMET invite le Collège à être particulièrement attentif au délai et à la rentrée scolaire prochaine.

2. Monsieur LEFEVRE, pour le groupe Ecolo, déclare que manifestement, la manifestation "Halloween" ne s'est pas soldée par une opération blanche sur le plan financier. Monsieur LEFEVRE souhaite un rapport détaillé des coûts directs et indirects liés à cette opération. Monsieur LEFEVRE regrette une fois encore que tout le monde n'a pas pu participer à cette manifestation centralisée.

3. Madame D'ORTONA, s'interroge à propos de la clôture de la Plaine dans la cité des Saules. Cette clôture est-elle réparée ou remplacée? Si c'est déjà le cas, à quel coût? Le Collège peut-il faire le point sur la situation actuelle de la Plaine des Saules, sur le plan juridique?

Madame STREEL répond d'emblée que la S.L.P. a été sollicitée à plusieurs reprises et a répondu que le point serait fait fin 2017, à l'échéance de la convention de mise à disposition du site entre la S.L.P. et la Commune d'Awans.

4. Monsieur LEFEVRE, pour Ecolo, s'interroge à propos de la stabilité de la salle "Les Loisirs" : le Collège dispose-t-il d'un rapport formel sur cette stabilité? La démolition de ce bâtiment fait-il l'objet d'un phasage ? Quant au dispositif de sécurité, celui mis en œuvre à l'arrière du bâtiment est-il suffisant ?

5. Monsieur LEFEVRE, pour Ecolo, poursuit et réitère sa question à propos de la problématique cadastrale des rues Musin et Warnant. En outre, sur le plan sécuritaire, Monsieur LEFEVRE dénonce l'amateurisme dont le Collège a fait preuve pour "sécuriser" le quartier et singulièrement l'accès à l'école libre. Il semble que rien n'ait été fait correctement. Le Collège communal doit rencontrer les citoyens sur place et résoudre définitivement le problème.

Monsieur LUCAS répond d'emblée que le Collège a pris sa décision en appui des avis éclairés de la Police locale, l'I.B.S.R. et le S.P.W. : le dispositif mis en place est adéquat.

6. Monsieur VRANCKEN souhaite que soit réglé une fois pour toute, le contentieux dans le dossier du cimetière de la rue Bauwin. Il a été question de fixer un agenda : quel est-il? Quand ce dossier va-t-il aboutir? Le Collège peut-il faire le point actuel sur cette question?

Monsieur LUCAS annonce alors que la séance publique est terminée et invite le public présent dans la salle à quitter les lieux. Monsieur LUCAS prononce le huis clos.